



Violation du propriétaire d'une Location meubl 

Par **photos16**, le 10/01/2013   07:43

bonjour je viens d'emm nager le 04/01/2013 dans un logement meubl , la propri taire rentre chez moi sans mon autorisation, elle m' pie quand j'arrive derri re sa fenetre, je ne me sent pas tranquille du tout cela nuis   ma vie priv e c'est une violation. je veux partir dans deux jours puis je r cup rer ma caution et la part de loyer du reste du mois? et pour l'agence, r cup rer une part du versement car elle ne m'a pas avertie des soucis avant. Faut t'il que je porte plainte? **merci de vos r ponses**

Par **Lag0**, le 10/01/2013   07:51

Bonjour,

Vous pouvez donner cong  quand vous le souhaitez en respectant le pr avis d'un mois.

Si votre bailleur p n tre chez vous sans y  tre invit , il s'agit d'une violation de domicile, d lit pour lequel vous pouvez d poser une plainte.

Mais cela ne vous donne pas le droit pour autant de r silier le bail sans respecter vos obligations.

Par **photos16**, le 10/01/2013   07:56

Merci de votre r ponse. cordialement